

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 14 novembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 22 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD –M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - M. BARAY - Mme MANAÏ-AHMADI – Mme SOW – Mme BAYRAM – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY - M. OREN - M. RENOUF –Mme TORRES – M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PHESOR à M. TOUANE
- Mme RASAMOELY à Mme PASCAUD
- M. BA à Mme TORRES
- M. LALOT à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme PERIERS à M. FAURE

ABSENTS

- M. BALABAN

EXCUSÉS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA
- Mme PRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
Mise a jour du tableau des effectifs

OBJET :
Mise a jour du tableau des effectifs

Directeur de secteur : Laurence SURIEU

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Ilda DE FERRAN

Mme Heugues : Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs afin de créer des postes correspondant à de nouvelles quotités hebdomadaires compte tenu de l'activité des services et/ou à la demande des agents.

Aussi, les mises à jour suivantes sont proposées :

- **modification :**
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe de 4 h 15 hebdomadaires est transformé en poste à 1 h 45 (à la demande de l'agent) ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 12 h 50 hebdomadaire est revu à 18 h 30 hebdomadaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs permanents tel que précisé ci-dessus.

| | | |
|---|-----------|--|
| Nombre de membres en exercice | 33 | |
| Nombre de membres présents ou représentés | 29 | |
| Votes pour | 29 | |
| Votes contre | 0 | |
| Abstentions | 0 | |

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

